

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

France et Belgique. — L'échec de l'offensive Grecque fait perdre toute mesure aux nationalistes Turcs. Angora refuse de reconnaître l'accord de Londres. Les Alliés doivent parler avec fermeté. — En Russie.

Lille a fait au Président de la République et au roi des Belges un accueil enthousiaste ; 300.000 personnes ont frénétiquement acclamé en leur personne les deux peuples étroitement unis pour la défense de la Civilisation.

Les deux chefs d'Etat ont prononcé des discours qui auront un profond retentissement chez les Alliés. Les Débats publient à ce sujet les excellentes lignes suivantes :

Le roi Albert a évoqué les temps tragiques où, à proximité du front, dans la petite ville de la Panne, il ne régnait plus effectivement que sur un lambeau de son pays. Alors toute une partie de la France, notamment la capitale de la Flandre française où avait lieu la rencontre des deux chefs d'Etat, était placée avec la Belgique sous le joug de l'ennemi. Des deux côtés des tranchées il n'y avait plus de frontière franco-belge ; tout était commun, ce fut la souffrance subie ou la volonté de vaincre. Il ne se peut pas que l'enseignement que comportent de tels souvenirs se perde jamais.

Le président de la République a montré que l'agression contre la Belgique avait en quelque sorte caractérisé toute la guerre entreprise par l'Allemagne. La question de la responsabilité demeure capitale. « Tant que, contre l'évidence, déclara M. Millerand, l'Allemagne s'obstina, par la voix de ses hommes publics et de ses gouvernants, à dénier cette responsabilité dont en son nom ses négociateurs ont passé l'aveu, il n'y aura pas de paix réelle dans le monde. La force devra faire respecter le droit.

C'est l'évidence même ; mais plus le temps marche, plus cette vérité paraît être considérée comme gênante par les baïens des gens qui s'imaginent que la paix peut se fonder sur des bases uniquement matérielles. Il n'est pas de plus grande erreur. Si, d'une part, les Alliés oublient ce pour quoi ils ont combattu ; si, d'autre part, l'Allemagne, encouragée par les socialistes réalistes, se refuse à toute régénération morale, il n'y aura pas de paix véritable ; la force demeure la seule garantie du droit. La France et la Belgique, dont l'amitié a été hier éloquentement célébrée, le savent l'une et l'autre et ont le devoir de le rappeler à ceux dont la mémoire a des éclipses. C'est pourquoi leur étroite union est pour l'Europe entière d'un intérêt si grand.

L'échec de la campagne grecque en Asie-Mineure plonge l'Hellade dans un cruel embarras, mais cette campagne malheureuse — si fortement déconseillée par la France — pourrait avoir d'autres répercussions fâcheuses.

Les nationalistes Turcs d'Angora perdent toute mesure. Grisés par la victoire, les voilà qui veulent annuler l'accord conclu à Londres avec le gouvernement français. Les violents l'emportent sur les esprits pondérés, il s'ensuit une rupture d'équilibre qui peut avoir de pénibles conséquences.

Moustapha Kemal est débordé par les agitateurs et les intransigeants. Dans son entourage on se rend compte du danger. On sait bien que la Turquie n'a rien à gagner à une attitude violente. Elle ne peut se relever qu'avec l'aide des puissances occidentales. Or, comment ces dernières accorderaient-elles leur concours si les intransigeants triomphent à Angora et si ils considèrent les pactes comme de « vulgaires chiffons de papier » ? Nous ne devons nous faire aucune illusion, puisque le journal officieux du gouvernement, le *Hakimiet i Milli* termine ainsi un article dédié à la France : « Dans les conditions actuelles, aucune entente n'est possible avec les Français ; au péril allemand, la France fera bien d'ajouter le péril turc. »

Nous ne sommes pas... privilégiés, d'ailleurs, l'Italie est malmenée comme la France.

Cette campagne est l'œuvre incontestable de l'effort combiné de l'occupa-

tion de Moscou dont le but commun est, évidemment, de créer des difficultés à l'Entente. L'intérêt de la Turquie est-il de favoriser les desseins des bolcheviks et des boches ?...

Non, certes, mais les esprits sages peuvent être débordés. « Le triomphe du parti intransigeant, xénophobe et « oriental » sur le parti modéré en Anatolie écrit le correspondant des *Débats* à Constantinople, serait, à tous les points de vue, un désastre ; et, malheureusement, les succès militaires remportés par Kemal et par son armée, en exaltant jusqu'au paroxysme l'esprit national et les passions religieuses, ont contribué et peuvent contribuer encore à renforcer le courant que le chef du gouvernement d'Angora essaye, par ailleurs, d'endiguer et de renfermer. En se prolongeant, la guerre d'Asie ne risque pas seulement d'entraîner la Grèce à sa ruine ; elle pourrait encore mettre l'Europe en péril. »

Il y a là un danger que Lloyd George connaît comme nous-mêmes. Cela devrait l'inciter à ne pas chicanier la bonne entente des puissances occidentales par des philippiques que rien ne saurait justifier.

L'avenir est encore assez incertain pour que les défenseurs du Droit ne compromettent pas l'union nécessaire par des écarts de langage qui déchainent les passions !...

En attendant, une œuvre presse, c'est de faire comprendre aux Turcs que les Alliés sont pleinement d'accord pour mettre un terme à des ambitions démesurées !

De Copenhague on affirme qu'un mouvement anti-bolcheviste important se dessine en Sibirie occidentale. A la suite d'émeutes nombreuses, les troupes rouges de la région de Tcheliabinsk sont passées du côté des insurgés. Presque toute la province de Tomsk serait au pouvoir des anti-bolchevikistes et les communications entre la Russie et la Sibirie seraient coupées.

Tout cela est possible, mais ce sera sans doute un mouvement isolé, voué à l'échec final comme toutes les révoltes locales précédentes. Les Rouges ont la possibilité de manœuvrer leur armée de manière à noyer dans le sang toute tentative isolée contre leur odieux régime.

Seule, une révolte généralisée pourrait triompher de l'œuvre de Lénine. Cela viendra !... Une dépêche de Londres ne dit-elle pas : « Le bruit court, dans certains milieux, que Lénine ira en Amérique pour s'y fixer, car d'après des informations de bonnes sources, d'importantes sommes d'argent auraient été placées récemment à son crédit, en compte courant, dans les principales banques de New-York. »

Lénine réverrait-il de finir sa vie en bon rentier. Mais jouirait-il longtemps, en paix, du produit de ses vols ?...

INFORMATIONS

L'exécution de l'ultimatum L'Allemagne va verser un acompte

Une note officieuse annonce qu'en exécution du titre V de l'ultimatum des alliés obligeant l'Allemagne à payer 1 milliard de marks-or dans un délai de vingt-cinq jours, le gouvernement allemand, conformément à la proposition contenue dans sa demande de médiation aux Etats-Unis, a offert à la commission des réparations un premier paiement immédiat de 150 millions de marks-or, représentés étrangement par des devises étrangères. Le transfert de cette somme aura lieu dès que la commission des réparations aura désigné l'endroit où ce versement devra être effectué.

Avant l'expiration du délai de vingt-cinq jours, soit avant la fin du mois, un nouveau paiement comptant sera fait à la commission des réparations, et le reste de la somme à payer lui sera remis en bons sur le Trésor allemand. Suivant l'agence Wolf, les dispositions nécessaires sont prises pour assurer le paiement de ces bons dans le délai prescrit.

Le versement de 150 millions de marks-or que l'Allemagne va effectuer est un acompte sur le milliard qui lui est demandé par l'état de paiements pour le 31 mai au plus tard, et dont la non-livraison à cette date entraînerait automatiquement l'occupa-

tion de la Ruhr. La commission des réparations dans laquelle sir John Bradbury a repris sa place de premier délégué britannique, va s'occuper des questions que soulève ce versement de 150 millions au point de vue de la répartition entre les Alliés.

Le discours de Lloyd George

Il semble bien que l'émotion causée par le discours de Lloyd George ait incité les britanniques à la réflexion. L'attitude de la presse américaine, sévère pour le Premier anglais, a aussi contribué à modifier l'opinion des dirigeants de Londres. Quoi qu'il en soit, on souhaite vivement, par delà le Détroit, voir l'émotion se calmer et on désire une solution acceptable pour tous les Alliés.

Korlanty, dans une émouvante dépêche, en appelle aux sentiments de justice de Lloyd George pour reconnaître son erreur. Il lui dit que les renseignements sont erronés et que le peuple polonais ne désire pas autre chose qu'un verdict juste et équitable.

D'autre part, dans l'entourage de Lloyd George, on s'attache à déclarer que le discours du premier ministre anglais a été mal transmis et mal interprété.

On ajoute dans les milieux bien informés de Londres, que les malentendus qui existaient entre MM. Briand et Lloyd George ont été en grande partie dissipés à la suite de conversations téléphoniques entre Londres et Paris.

Il ne reste plus qu'à se mettre d'accord pour partager la Silésie selon le vœu exprimé par les intéressés !...

La grève anglaise

On persiste à croire que la solution est proche. La lassitude est grande dans tous les milieux intéressés. On pense qu'il suffira de mettre à nouveau en présence patrons et mineurs pour arriver à une entente.

Un grand débat à la Chambre

Le Parlement reprend ses travaux ce soir, jeudi. Les premières séances seront consacrées à un grand débat sur la politique étrangère, qui est la préoccupation dominante à l'heure actuelle.

Le président du conseil a déclaré, d'ailleurs, qu'il entendait mettre au plus tôt le Parlement au courant des résultats de la Conférence de Londres et de la situation extérieure en général. En outre, de nombreuses interpellations ont déjà été déposées à ce sujet ; il est probable que, suivant la procédure généralement en usage, le président du conseil, après avoir demandé que toutes ces interpellations soient jointes dans une même discussion, laissera parler tout d'abord les interpellateurs et les orateurs inscrits, pour ne monter à la tribune que vers la fin du débat.

On pense qu'il faudra quatre ou cinq séances pour épuiser la discussion, surtout si, comme il en est question, elle doit s'étendre à la politique financière, intimement liée à la question extérieure. Rappelons à ce propos que la Chambre est saisie de plusieurs demandes d'interpellations sur ce point. Il est possible qu'en dehors des problèmes envisagés par les interpellateurs, celui de la Haute-Silésie soit également abordé. Un certain nombre de députés manifestent, dès à présent, leur intention d'exprimer leur sentiment et leur opinion en vue de la solution à intervenir entre Alliés.

La liquidation de la dette française envers l'Espagne

Les négociations engagées depuis deux mois avec l'Espagne pour arriver à une liquidation avantageuse de la dette de 400 millions contractée en 1916 par la France paraissent avoir abouti à un heureux résultat. Sans donner le détail de l'accord, nous croyons pouvoir assurer que le gouvernement espagnol, cédant au désir exprimé à maintes reprises par le gouvernement français, a consenti à échelonner sur trois années les versements successifs. Ces versements auront une importance progressive au fur et à mesure de l'amélioration de notre change. Avec cette solution disparaissent les incidents désagréables qui marquaient les prorogations trimestrielles chaque fois plus difficilement obtenues.

Pas de troisième accident sur le P. O.

La direction de la Compagnie d'Orléans déclare inexacte l'information annonçant un troisième accident à Nexon.

Obsèques de M. E. Etienne

Les obsèques du sénateur Etienne, l'ami intime de Gambetta, ont eu lieu mardi à Paris.

Le deuil était conduit par le neveu du défunt et par le général Jouinot-Gambetta son filleul.

Le prochain match !...

Les amateurs peuvent assister au match Dempsey-Carpentier. La compagnie française de tourisme a organisé le voyage. Coût 4.500 fr. prix de la place du « spectacle » en plus !...

Les amateurs seraient tout de même mieux inspirés en versant ces sommes énormes aux œuvres intéressantes de chez nous ; il n'y a que l'embarras du choix !...

CHRONIQUE LOCALE

A travers le Quercy (15-16 Mai 1921)

Nous avons annoncé l'excursion de deux journées organisée par le Syndicat d'Initiative de Cahors et du Quercy. Elle vient de s'effectuer dans des conditions parfaites. L'enthousiasme des excursionnistes est allé crescendo au fur et à mesure que se déroulait la randonnée. Ces sentiments se sont manifestés en public dans le discours que l'un des voyageurs a prononcé au banquet de Martel.

Le temps fut admirable. Partis de Cahors dimanche matin sous le bruyard, les touristes y ont retrouvé lundi soir la pluie. Dans l'interval, tous les sourires du soleil ont paru pour eux les beautés changeantes des vallées du Lot et du Célé, magnifièrent les monuments de Figeac, adoucièrent les sévérités du Causse, à Assier, à Rudelle, à Padirac, à Alviçnac. Un plus clair soleil encore a souri à leur réveil, le deuxième jour, en illuminant les murs et les rochers de l'incomparable Rocamadour, en jouant sur les ombrages du cirque de Montvalent et les méandres de la Dordogne, en pavonnant d'or neuf les sept vieilles tours de Martel. En avant de Gluges, les voyageurs avaient vu venir vers eux un ambassadeur extraordinaire de la région martelaise, M. Cazes, qui leur fit voir de loin le Puy d'Issou dans toute sa majesté.

A Martel, la réception fut digne des fastes de l'antique capitale de notre Causse septentrional. Tandis que les dames et les jeunes filles visitaient la ville sous l'aimable conduite de M. Lavayssière, le Syndicat local et la Municipalité recevaient à la «aymondie les membres du Syndicat de Cahors et du Quercy. L'assemblée générale avait attiré une nombreuse assistance. Limoges et Brive étaient représentées. Rocamadour, Alviçnac, Saint-Céré, Souillac, d'autres centres de tourisme avaient envoyé d'importantes délégations. Le bureau du Syndicat fut réçu par acclamations, MM. Chambeyron et Grangé étant appelés à une des vice-présidences et au Secrétariat général dépourvus de titulaires. Des résolutions d'importance furent prises, sur les propositions de MM. Orliac et Grangé. Nous aurons occasion d'en reparler.

A midi, un banquet réunissait 90 convives autour de tables parées d'une profusion de fleurs. Le Syndicat de la région martelaise avait pu, grâce au beau temps, réaliser la charmante idée de faire dresser le couvert sur cette butte de la Callopie qui vit se dérouler la fébrile de 1913. Aux places d'honneur, avec MM. Orliac, Dupuy de Boutières, Grangé et Rames s'étaient assis M. le Préfet du Lot, M. le Sous-préfet de Gourdon, M. le Maire de Martel, MM. Bouat et Jardel, conseillers généraux, M. Bruel, président de la Chambre de Commerce, M. le Conseiller d'arrondissement, etc... Le menu fut excellent, abondant en vins de choix et surtout en truffes martelaises. La musique de la ville donna un concert pendant que les plats se succédaient. A ses accords, la bande gracieuse des dames de l'excursion d'abord, puis une grande partie de la population de la ville firent cercle sur les pelouses de la Callopie,

au pied des arbres magnifiques que criblaient les flèches d'or du soleil toujours présent et toujours le bienvenu. On attendait le dessert.

Il vint. Les châteaux forts des pièces montées et les pyramides de fraises s'écroutèrent dans les assiettes. Le champagne déborda des coupes. L'éloquence et l'esprit se répandirent à leur tour. M. Lachize, maire de Martel parla le premier ; sa parole élégante et abondante à souhait ne fut jamais plus jeune et plus paternelle à la fois qu'en cette improvisation. M. Bouat fit à l'assemblée un piquant tableau des grâces particulières des communes de son canton. M. Orliac présenta à chacun et à tous les remerciements du Syndicat de Cahors et du Quercy avec un tact, une finesse et une variété de touches qui ravirent. M. le commandant Dupuy de Boutières répondit au nom de la région martelaise et montra l'utilité du rôle des associations locales, en soulignant les rapports affectueux de Martel et de Cahors. M. Brizard, préfet du Lot, après s'être réjoui d'inaugurer dans une telle circonstance la série des enquêtes qu'il projette de faire dans le département, montra l'importance du rôle que l'industrie touristique peut jouer dans le relèvement économique de notre petite patrie. Il insista sur la nécessité d'aménager le pays non seulement de façon à ce que les visiteurs y affluent, mais surtout pour qu'ils y séjournent longtemps et avec agrément... Enfin, M. Vigouroux, un agenais, ravi par le Quercy, tint à remercier les organisateurs de l'excursion, MM. Orliac et Grangé, d'avoir procuré aux quarante voyageurs, et particulièrement aux dames et aux jeunes filles dont les yeux sont plus sensibles à la beauté, deux inoubliables journées de promenade confortable à travers des sites sans rivaux. Cette harangue, pétillante d'humour sans prétention, assaisonnée de pur sel gaseux fut ponctuée d'un bout à l'autre par de joyeux applaudissements. Elle termina la réunion.

Martel avait donné à ses hôtes une hospitalité somptueuse après un accueil chaleureux. On eut de la peine à s'arracher de la ville. Les voitures durent néanmoins, vers 17 heures, prendre la route du retour. On s'arrêta à Souillac dont on visita rapidement les promenades, le heffroi, la superbe église. Du haut de la côte de Lanzac, on admira une dernière fois la vallée de la Dordogne. Puis, par Payrac, pont de Rode, Pélacoey et Saint-Henri, on regagna Cahors qu'un orange enveloppait de torrents de pluie.

Il serait injuste de ne pas signaler parmi les impressions que nous avons recueillies, l'émerveillement des excursionnistes du Syndicat au sujet de la façon dont ils furent reçus et traités partout. A Figeac, le déjeuner auquel présidaient MM. Pezet, maire de la ville, Malrieu, président du tribunal et le docteur Dubuisson, fut exquis et d'une abondance vraiment quercynoise. Rocamadour était déjà rempli de touristes et de pèlerins, le Syndicat local s'organisa néanmoins à merveille pour que chacun se trouvât pourvu d'un gîte confortable et de repas plantureux. Pour ce qui est de Martel, j'ai dit plus haut comment on dina sous les arbres de la Callopie et ce qu'on y entendit... Le Quercy vient, une fois de plus, de prouver que son abondance égale sa bonne grâce. Et cela aussi est une intelligente leçon de choses en même temps qu'un geste élégant !

Mouvement administratif

Dans le mouvement administratif paru hier, nous relevons les noms de M. Bouju, préfet du Puy-de-Dôme, nommé préfet de la Loire-Inférieure et celui de M. Natalelli, sous-préfet en disponibilité, nommé sous-préfet de Remiremont.

M. Bouju a été sous-préfet de Figeac et M. Natalelli chef de cabinet d'un préfet du Lot.

Service vicinal

Les cantonniers dont les noms suivent seront mis à la retraite dans le courant du 2^e semestre 1921 :

- M. Calvet, chef cantonnier à Salviac ;
- M. Lherm, cantonnier à Capdenac ;
- M. Guiraudies cantonnier à Lalbenque ;
- M. Mégret, cantonnier à Meyronne ;
- M. Janis, cantonnier à Monfaucon.

Tableau d'avancement

Au tableau d'avancement, pour l'armée, paru à l'Officiel du 18 mai : Armée territoriale ; pour le grade de capitaine : M. Thévenon du 7^e d'infanterie.

Soirée littéraire et musicale

Le Proviseur et le Personnel du Lycée Gambetta ont l'honneur d'inviter les amis de l'Université qu'une soirée littéraire et musicale sera donnée par les élèves de cet établissement, le samedi 28 mai, à 8 h. 1/2 du soir, dans la salle des fêtes du Vieux-Palais, au bénéfice de l'œuvre du monument à élever à leurs camarades, morts pour la France, par l'Association des anciens élèves.

Prix des places : fauteuils, 5 fr. ; fauteuils d'orchestre, 4 fr. ; Premières, 3 fr.

On trouvera des billets, tous les jours, de 5 à 7, au parloir du Lycée.

Boy-Scouts

Continuant la série de leurs excursions, les boy-scouts de Cahors dont le nombre s'accroît chaque jour, ont fait dimanche et lundi, dans le merveilleux décor de la vallée du Célé, un camping retentissant qui complètera dans les annales du scoutisme.

Partis le dimanche matin en deux détachement, l'un à vélo par la route qui suit les méandres du Lot, l'autre par le train, les boys, après s'être rejoints à Conduché, s'en furent planter leur camp dans l'antique *castrum caprarium* (camp des chevriers) aux portes de Cabrerets. Leur entrée dans Cabrerets fut sensationnelle. L'un d'eux, cavalier déjà accompli, montait fièrement un superbe cheval que suivait le peloton des scouts dans un ordre parfait.

Les tentes dressées, la soupe mise en train, nos boys se rendirent à la source de la Piscalerie qui, semblable à la fontaine des Chartreux à Cahors, jaillit des rochers, limpide, dans un site ravissant.

Après le déjeuner, pris en plein air naturellement, les scouts visitèrent le musée archéologique de M. l'abbé Lemozie dont le propriétaire leur en fit lui-même les honneurs avec la plus exquise bonne grâce. Les boys furent vivement intéressés et impressionnés par les explications qui leur furent données sur les pièces composant le musée, et, en particulier, sur les armes rustiques datant de l'âge de pierre.

La journée s'acheva par la visite des falaises qui entourent Cabrerets comme de fantastiques murailles, et la nuit vint surprendre nos boys autour du feu de leur bivouac.

Décidés à vivre la vie d'éclaireurs jusqu'au bout, les intrépides scouts, repoussant avec mépris les lits que d'aimables habitants leur offraient, s'enveloppèrent dans leur couverture et, la tête sur le sac, se nichèrent, tels de véritables poilus, dans la paille d'une grange, faite de ne pouvoir, en raison de la pluie qui avait rendu le sol humide, coucher sous la tente.

Les lendein, à l'aube, le clairon scout mêlé au chant du coq rappela aux habitants de Cabrerets que la garde était vigilante au camp. Le soleil n'était pas bien haut encore que les falaises de la vallée du Célé se renvoyaient les échos vibrants des chants guerriers des Eclaireurs de France.

Le temps était superbe. Cabrerets, sillonné par une foule d'excursionnistes semblait en fête. La présence des boys avait été signalée à plusieurs lieues à la ronde, aussi, nombreux furent les enfants qui descendirent des villages voisins pour regarder, non sans envie, leurs gentils camarades dont la fière allure jointe à une parfaite éducation, avait conquis la sympathie des habitants.

Après-midi, les boys explorèrent à la lueur des torches la grotte de Marcenac, longue de 200 mètres. Ils firent ensuite l'escalade de la falaise contre laquelle est flanqué l'antique château des Anglais, maintenant en ruines, mais d'où l'on découvre un panorama merveilleux.

Hélas ! tout à une fin ! Aussi est-ce avec un profond regret que les scouts cadurciens firent leurs adieux au « camp des Chevriers » pour reprendre, par les mêmes voies que la veille, le chemin de Cahors, non pas cependant sans avoir encore parcouru le défilé des Anglais que surplombent d'impressionnantes falaises en encorbellement, et le tunnel de Coudoulous.

Jamais, de mémoire de scout, pa-

reil camping n'avait été aussi réussi. Son succès fait le plus grand honneur à ceux qui l'ont conçu et préparé, c'est-à-dire à M. Bergon, l'actif et très sympathique président des boy-scouts cadurciens, et à MM. Henras et Bittel les grands frères scouts.

On parle déjà d'une autre excursion plus intéressante que celle-ci, et même de la rencontre dans le Lot de plusieurs sociétés de scoutisme du sud-ouest. Nous en parlerons.

En attendant, les boy-scouts, après avoir été à la fête vont être à l'honneur. Dimanche ils recevront à la gare le Ministre des Pensions, M. Maginot à qui ils présenteront leur drapeau.

Le serment d'Eclaireurs qu'ils ont prêté, leur fait un devoir d'être tous présents.

Le Congrès des Mutilés

C'est dimanche qu'aura lieu à Cahors le 1^{er} Congrès des Mutilés du Quercy sous la présidence de M. Maginot, Ministre des Pensions.

Cette manifestation est très importante pour les mutilés et on ne saurait trop les engager à venir en foule au Congrès de Cahors. C'est par l'union, la concorde, qu'ils pourront faire triompher leurs justes doléances. L'occasion est bonne pour prouver au camarade Maginot que cette union est totale, chez nous, parmi les victimes de la grande guerre.

Convocation

Le dimanche 22 mai 1921 à quatorze heures, réunion des agents généraux d'assurances du département du Lot (branche vie, incendie, accidents, grêle), au siège de la société d'agriculture du Lot, rue du Lycée à Cahors.

But : Formation d'un syndicat des agents généraux du département du Lot avec affiliation à la fédération générale.

Questions diverses.

MM. les agents généraux, qui par suite d'omission n'auraient pas été individuellement convoqués sont instamment priés d'assister à cette réunion ou, en cas d'empêchement, de bien vouloir adresser leur adhésion à Paul Bonaure, assurances générales, 64, Boulevard Gambetta, à Cahors.

Chemin de fer de Paris à Orléans

MATERIEL ET TRACTION

La compagnie des chemins de fer d'Orléans rappelle que les jeunes gens qui désirent entrer comme apprentis, le 1^{er} octobre prochain, au service de la traction, doivent en faire la demande à M. l'ingénieur en chef (service du personnel), 41, Boulevard de la Gare, à Paris, dans le courant du mois de juin.

Registre du Commerce

Expiration des délais pour l'immatriculation des commerçants et sociétés commerciales

AVIS TRÈS IMPORTANT

Les délais accordés pour le dépôt des déclarations en vue de l'inscription sur le registre du commerce expirent définitivement le 30 juin 1921.

Les commerçants et gérants de Sociétés commerciales qui n'auraient pas encore accompli les formalités prescrites par la loi — lesquelles n'ont aucun rapport avec le paiement de l'impôt sur le chiffre d'affaires — sont en conséquence instamment invités à faire, sans plus de retard, leur déclaration au Greffe du Tribunal de Commerce de leur résidence (ou du Tribunal Civil en tenant lieu).

Les déclarations, établies en double exemplaires sur des formules fournies par le Greffier, doivent être déposées au Greffe, mais peuvent être adressées au Greffier sous pli recommandé, à condition que la signature soit légalisée et qu'elles soient accompagnées des pièces justificatives de l'identité du déclarant et de la réalité de l'existence de l'établissement commercial ainsi que du montant des taxes et émoluments.

Le montant des taxes et émoluments à percevoir s'élève pour un commerçant à 16 fr. 25, y compris

les frais de correspondance affrétés au renvoi par poste du récépissé et du double de la déclaration. En outre, une taxe de 1 centime par 1000 francs de capital social est perçue pour l'immatriculation des Sociétés commerciales dont le capital excède 100.000 francs.

Tout commerçant, tout gérant de Société, tout directeur de succursale ou d'agence qui n'aura pas souscrit sa déclaration obligatoire avant le 30 juin 1921, sera passible d'une amende de 16 à 200 francs portée de 54 à 600 francs, par la loi du 25 juin 1920.

Compound Club Cadurcien

Demain soir, vendredi, à 20 h. 30, au siège social, réunion extraordinaire. Les membres honoraires sont priés de bien vouloir y assister.

Ordre du jour :

Participation de la Société à la réception de M. Maginot et à la fête sportive de dimanche prochain.

Présence absolument indispensable.

Office agricole départemental

Race ovine des Causses du Lot

En vue de conserver à la reproduction de jeunes mâles susceptibles de devenir des reproducteurs d'élite, l'Office Agricole départemental, de concert avec la Société d'Agriculture et les Comices Agricoles intéressés, organise un concours de sélection ou concours itinérant.

Afin que tous les agriculteurs puissent participer à ce concours, la Commission se rendra dans les centres importants des régions d'élevage de la race ovine des Causses du Lot, à jours et heures qui seront ultérieurement fixés.

Elle marquera à l'oreille les jeunes mâles répondant aux caractères de la race, les inscrira sur un registre spécial et proposera l'attribution d'une prise de conservation sous réserve que les propriétaires s'engageront à conserver les animaux, à les livrer à la reproduction et à les présenter au concours de 1922.

Seuls les mâles nés après le 15 septembre 1920 pourront être présentés.

Les primes attribuées dans ce concours, sont absolument indépendantes des primes qui pourront être obtenues dans tout autre concours. Leur montant variera avec le nombre des points obtenus par les animaux (20 francs à 50 francs).

La Commission commencera ses opérations le 1^{er} juin.

Les inscriptions sont reçues à la Direction des Services Agricoles, Ancien Evêché, Cahors, (Lot).

Elles indiqueront le nom et l'adresse de l'exposant ainsi que le nombre d'animaux présentés.

NOTA. — En 1921 ce concours sera absolument distinct du concours spécial, mais ultérieurement les animaux primés dans les concours, seront seuls admis dans les concours d'ordre plus élevé.

Concours de la race ovine

des Causses du Lot

Les éleveurs du département du Lot sont informés que le concours spécial annuel de la race ovine des Causses du Lot aura lieu le 26 juin à Gramat.

Ce concours sera doté de subventions importantes de l'Etat, du département et de l'Office Agricole départemental dont le montant total est de 7.000 francs.

Le programme complet du concours sera publié ultérieurement.

Consultations médicales

Des consultations médicales auront lieu toutes les semaines, le Vendredi, de 15 à 17 heures, au cabinet médical de la Source Saint-Martial. Les malades atteints d'affections du tube digestif et de la peau y seront examinés par le Dr Dieudonné-Fauvel, médecin-spécialiste attaché à la Source.

Nos vins

Du tableau publié par l'Officiel pour le mois d'avril :

Lot

Quantités de vins enlevées des chais des récoltants : 9.737 hectolitres.

Quantités soumises au droit de circulation : 11.859 hectolitres.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 64.205 hectolitres.

Théâtre de Cahors

Demain vendredi 20 mai 1921, l'Association des Grands Galas Lyriques donne sa 3^e soirée de grand gala.

LA FAVORITE

grand opéra en 4 actes de Donizetti avec le concours de Mlle Alex 1^{re} cantalto du théâtre de Nîmes et de M. Poggi 1^{er} fort ténor du Grand Théâtre d'Alger.

L'interprétation, dit-on, sera de 1^{er} ordre, avec chœurs et accompagnement d'orchestre.

Prix des places ordinaires. En présence du succès obtenu par les représentations données par l'Association des grands lyriques, il est prudent de retenir ses places, si l'on désire assister à cette brillante représentation.

Bégoux

Nécrologie. — M. Delbru, ancien conseiller municipal de Cahors, est décédé lundi, dans cette ville, à la suite d'une courte maladie.

Les obsèques ont eu lieu mardi à Bégoux. Nous prions la famille d'agréer nos condoléances.

Cajarc

Echos de la foire. — Trois vols à la tire ont été commis à Cajarc, le jour de la foire du 10 mai : l'un de 2.500 francs à un propriétaire qui venait de vendre une paire de bœufs ; 165 francs à Mme Monlagne de Salvagnac et 35 francs à une autre personne.

Plainte a été portée à la gendarmerie. Il est rare qu'une foire se passe sans quelque vol, souvent inconnu, les victimes étant les premiers à le cacher.

Ne nous en venons pas à Cajarc, les 10 et 25 de chaque mois, un agent de la sûreté qui, certainement, réussira à faire quelque capture importante.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche 15, à 16 heures, sous la présidence de M. Brémel, maire. 40 conseillers présents.

M. Roger Mirabel, secrétaire, lit le procès-verbal qui est adopté.

M. le Maire entretient le Conseil de la question de l'éclairage électrique et donne lecture de la lettre de l'ingénieur en chef du Contrôle qui demande qu'il soit spécifié s'il s'agit de concession simple ou de privilège d'éclairage et que le futur concessionnaire fasse connaître les prix qu'il demande à appliquer.

Le Conseil décide qu'il s'agit de privilège d'éclairage aussi bien que de distribution d'énergie.

M. le Maire dit que M. Massabau est allé à Paris pour s'entendre avec son père au sujet du cahier des charges.

Il pense qu'une solution est prochaine et fera connaître au Conseil les propositions de M. Massabau, qui seront soumises à un ingénieur compétent.

Les comptes de l'assistance médicale sont approuvés.

Pour l'assistance à l'allaitement, le Conseil décide d'admettre toutes les demandes.

M. le Maire invite les Conseillers à réserver leurs demandes de crédits pour le moment où le budget sera discuté, c'est-à-dire, lorsque le compte de gestion sera soumis au Conseil.

Tous les bâtiments communaux ont besoin de réparations.

Sur la proposition de M. le Maire, les 2.000 francs provenant des droits de stationnement seront affectés aux réparations du chemin du causse et de Gaillac.

M. le Maire donne lecture de la décision du Conseil général accordant les crédits nécessaires pour l'établissement du téléphone dans tous les cantons.

Le Conseil s'engage à faire toute propagande utile, mais décide qu'un poste à la mairie n'ayant aucune utilité il n'y a pas lieu de l'établir.

La séance est levée à 17 h. 30.

Comité du monument aux morts de la grande guerre. — Le Comité a arrêté la liste des noms qui seront inscrits sur les plaques de marbre.

Cette liste sera déposée à la mairie.

Les personnes qui auraient quelque réclamation au sujet d'une ou de plusieurs omissions sont invitées à les faire au plus tôt.

Figère

Foire. — Notre foire du 16 mai a été un peu moins importante que d'habitude en raison de sa coïncidence avec celle de Gramat.

Néanmoins d'assez nombreuses transactions ont été effectuées. Voici d'ailleurs un aperçu des cours pratiqués :

Bœufs d'attelage, 3.000 à 4.000 fr. la

paire ; veaux gras 3,50 à 4,50 le kilo ; cochons gras 190 à 230 fr. le quintal ; volailles 3 fr. 70 le demi-kilo ; œufs 2,75 la douzaine.

Les légumes sont arrivés peu nombreux sur le marché et leur cours n'a pas subi de différence avec les autres jours.

Cartes de pain. — Les bénéficiaires de cartes de pain à prix réduit sont invités à les retirer à la Mairie du 20 mai au 10 juin.

Conseil municipal. — Dans sa séance du 14 mai, le Conseil municipal après discussion de diverses questions donne son avis sur les demandes d'allocations militaires et aux femmes en couches et approuve en même temps la liste de l'assistance médicale gratuite.

Cette assemblée est ensuite appelée à se prononcer sur la création d'une deuxième foire mensuelle. Elle est d'avis que cette foire pourrait avoir lieu le dernier samedi du mois.

Gourdon

Carnet de deuil. — Mardi matin, 17 courant, ont eu lieu les obsèques du regretté M. Georges Pons, fils du Conseiller municipal et pharmacien de notre ville, dont le corps avait été ramené directement du front en auto.

Jamais on n'avait vu, ici, une affluence aussi considérable à un enterrement si ce n'est aux obsèques du Dr Calmelle. C'est que M. Pons est très connu et très estimé dans toute la région. Toutes les communes du canton étaient représentées ainsi que toutes les sociétés de la ville et toutes les écoles.

L'Union musicale a joué des marches de Chopin et de Gounod, qui jetèrent une note plus intense de tristesse.

Un cimetière M. le Dr Fontanille, sénateur, et M. Chéry, professeur au lycée de Cahors, ont prononcé d'éloquents et émouvants discours qui ont arraché bien des larmes à l'assistance.

Nous adressons à M. et M. M. Pons et à leur famille si cruellement éprouvés l'expression de nos plus sympathiques condoléances.

Dans la soirée, un nombreux cortège qui comprenait tous les fonctionnaires de la ville et les percepteurs de l'arrondissement qui avaient offert à leur regretté collègue une très belle couronne, accompagnait à sa dernière demeure les défunts de M. Antonin Laval, un gendarme, percepteur de Gourdon-banlieue et ancien secrétaire en chef des bureaux de la sous-préfecture, enlevé, en quelques jours, à l'âge de 58 ans, à l'affection des siens.

D'une voix émue M. Hébrard, le nouveau et distingué Receveur des Finances de l'arrondissement, dit le dernier adieu à son excellent collaborateur. En termes choisis il fit ressortir les qualités du fonctionnaire modèle qu'était M. Laval qui fut un comptable irréprochable et un conseiller compétent pour les municipalités.

Nous prions sa jeune veuve, son fils et sa famille d'agréer nos respectueuses et bien sincères condoléances.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Service automobile entre le Mont-Dore et Saint-Nectaire

A). Du 15 au 31 mai :
Aller : Le Mont-Dore départ 7 h. Murois arrivée 8 h. 15, Saint-Nectaire arrivée 8 h. 30.

Retour : Saint-Nectaire départ 17 h. 45, Murois départ 18 h. Le Mont-Dore arrivée 19 h. 15.

B). Du 1^{er} juin au 20 septembre :
Aller : Le Mont-Dore départ 8 h., Murois arrivée 9 h. 15, Saint-Nectaire arrivée 9 h. 30.

Retour : Saint-Nectaire départ 17 h. 45, Murois départ 18 h., Le Mont-Dore arrivée 19 h. 15.

C). Du 1^{er} juin à l'aller et du 2^{er} juin au retour jusqu'au 30 septembre :
Aller : Le Mont-Dore départ 18 h. 30, Murois arrivée 19 h. 45, Saint-Nectaire arrivée 20 h.

Retour : Saint-Nectaire départ 7 h. 30, Murois départ 7 h. 45, Le Mont-Dore arrivée 9 h.

Service automobile de la Bourboule, le Mont-Dore, Besse.

Du 15 juin au 15 septembre :
Aller : La Bourboule départ 12 h. 45, Le Mont-Dore départ 13 h. 00, Murois arrivée 14 h. 05, Besse arrivée 14 h. 30.

Retour : Besse départ 16 h., Murois départ 16 h. 25, Le Mont-Dore arrivée 17 h. 30, La Bourboule arrivée 17 h. 45.

Prix par place et par voyage simple

Du Mont-Dore aux localités ci-après :

Saint-Nectaire : 11 fr. 50. Murois : 10 fr. Besse : 13 fr. 50.

De la Bourboule aux localités ci-après :

Murois : 13 fr. Besse : 16 fr. 50.

Les places peuvent être retenues à l'avance moyennant une taxe supplémentaire de 1 fr. par place en s'adressant au Bureau du Service Automobile à la Bourboule, au Mont-Dore ou à Saint-Nectaire.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 47.

EN HAUTE-SILÉSIE

De Berlin : La retraite Korfanty n'a nullement éclairci la situation en Haute Silésie ainsi qu'on pouvait l'espérer.

Des dépêches arrivées de Breslau et d'Oppeln, cette nuit à Berlin, signalent que Ulines et le district de Charlotten ont été de nouveau occupés par les Polonais.

Les réparations

De Berlin : Les différentes administrations du gouvernement de l'empire s'occupent, actuellement, de préparer le grand plan pour les réparations. Des communications sur le plan élaboré seront faites ces jours-ci.

Le chancelier va parler

De Bâle : Le nouveau chancelier de l'empire prononcera, le 31 mai, à la séance d'ouverture du Reichstag, un grand discours. Il exposera son programme et traitera aussi la question de la Haute-Silésie qu'on espère voir résolue à cette date.

La Chambre Italienne

De Rome : Selon la Tribuna, la nouvelle Chambre italienne sera composée comme suit : socialistes 130 à 132, populaires 102 à 104, allemands et slovaques 10, libéraux constitutionnels 288 à 293. La Chambre compte 535 sièges.

AVIS DE DÉCÈS

Les familles DELBRU, BOUYÉ, LAGAS-SAGNE et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Pierre-Léon DELBRU

décédé à Cahors le 16 mai.
Les obsèques ont eu lieu à Bégoux le 17 mai.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve CH. HINNISDAELS, née Marguerite GREZES,

et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de son mari

Monsieur Charles HINNISDAELS

décédé à Aix, Bouches-du-Rhône, le 15 mai 1921.

POTEAUX de MINE

en chêne non écorcé

Sommes toujours acheteurs sur wagon départ Lot

SCIERIE de la GARE. - CAHORS

Grand Pharmacie de la Croix Rouge
En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphore Garnal

Remplace l'Huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

IMPUISSANCE GUÉRISON ASSURÉE
tout les cas par notre nouveau
LABORATOIRE des SPECIALITES (Service I)
22, Boulevard Sébastopol, 22, PARIS.

MAMANS dont les petits enfants souffrent, NE DÉSÉPÉREZ PLUS !

« Une eau a jailli pour la guérison de leurs maux... »

Une petite fille de quatre mois ne supportait plus le lait Lelapelle. Elle rendait des grumeaux non digérés d'odeur fétide. L'état général était mauvais. On lui a appliqué le traitement de l'eau de Saint-Martial et voici ce que nous écrit le père :
« Je soussigné atteste que mon enfant, âgée de quatre mois, atteinte d'entérite avec diarrhée verte, a été guérie par une cure avec l'eau de Saint-Martial au mois de novembre 1920.
« Signé : A. PLANCHE. »

Dans les cas d'entérite infantile, l'eau de la Source Saint-Martial est donc la Providence des mères.

Pour tous renseignements écrire : Source Saint-Martial, par Duravel (Lot), Bureau à Paris : 4, Av. de l'Opéra (1^{er}). Dépositaire Général à Cahors : M. Paul ORLIAC, Pharmacie Normale.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 17 Mai 1921.

Le marché défavorablement influencé par les discours de M. Lloyd George fléchit dans tous les compartiments, notamment au Parquet où la liquidation s'est effectuée au jour d'hui. En Coulisse, le compartiment des valeurs internationales a été relativement résistant en raison de la reprise des changes. Par contre, de gros décaissements effectués dans le groupe russe ont provoqué une réaction sensible des cours.

Nos rentes françaises ont été formées à 0/0 57,60. Les autres sans changement. Crédit National 1919 et 1920, clôturent tous deux à 475,50.

Banques louches : la Paris 1.405, Générale 739, Parisienne 951, Lyonnais 1.475, Société Générale 739.

Navigationnaires : Suez 6.060, Chargeurs Réunis 740, Cypriotes en légère action : Rio 1.401, Tanganyika 68.

Industrielles russes en moins-values importantes à la suite d'offres nombreuses trouvant difficilement contre-partie : Napht 384, Bakou 2.785, Linosol 495, Platine 623, North Caucasus 67, 25.

Pétrolières soutenues sur la hausse des changes : Eagle 328, Royal Dutch 23,20, Shell 288, Roumanies faibles, Omium des pétroles 629, Colombia 680.

Diamantifères et mines d'or à peine soutenues : de Beers 542, Crown mines 96, Rand mines 111, Goldfields 45.

En valeurs diverses, la Penarroya abandonne plusieurs points à 1.080, Sicreux d'Egypte faibles à 737 et Say ordinaire en recul marqué à 1.235, Kuhlmann à 67, Gafsa 708.

ETUDE

DE

M^e E. CONTOU

GRADUÉ EN DROIT

HUISSIER A CAHORS

VENTE

AUX

Enchères publiques

A la Halle aux Grains, à CAHORS

le Samedi 21 Mai à 2 heures

D'objets comprenant : articles de charcuterie, balances, comptoir dessus marbre ; articles de restaurant, 14 tables en bois et marbre, 12 chaises en paille, bancs ; grande suspension de salle à manger, buffet, cuisinière à gaz, 2 lits ; un salon genre oriental en très bon état ; étoffe d'ameublement, canapé, 2 fauteuils, 2 chaises-poufs, pendule, ustensiles de ménage et autres objets.

Par ministère de M^e CONTOU, huissier à Cahors, aux conditions ordinaires des ventes aux enchères publiques.

CONTOU.

PREMIÈRE MAISON

EN GRAINES DE SEMENCES

DEMANDE AGENTS POUR LES ARRONDISSEMENTS

du département du Lot et habitant l'arrondissement, possédant vélo, faire offres à Monsieur P. DESAVOYE, 3 bis, Rue Ross Bonheur, Paris (XV).

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUESLANT.

LE COUPABLE

PAR

François COPPÉE

de l'Académie Française

XVI

— Ah ! oui, songe-t-il avec un demi-sourire. L'affaire qui passionne tellement cette bonne Héloïse... On tient donc le coupable. Tant mieux... Voici, pour l'excellente femme, matière à commémorer, demain, avec sa fruitière...

El, distraitemment, il se mit à lire. « La population parisienne, disait le journal, à qui l'assassinat du brocanteur de la rue Cadet a causé une émotion assez vive, sera satisfaite d'apprendre que l'assassin a été arrêté aujourd'hui, moins de vingt-quatre heures après l'accomplissement de son crime.

« Nos lecteurs se rappellent qu'une reconnaissance du Mont-de-Piété, toute maculée de sang, avait été ramassée près du corps de la victime. C'était là une précieuse indication pour la police, qui se mit aussitôt à la recherche de l'individu dont cette reconnaissance portait le nom et qui — on le sait à présent — n'est autre que le coupable.

« C'est un nommé Chrétien Forgeat... »

Ici, Chrétien Lesucy s'arrêta net, glacé d'un frisson soudain.

Chrétien Forgeat !... Mais Forgeat, c'était le nom de Perrinette, et Chrétien, c'était, le prénom qu'elle avait donné à son fils, après l'abandon, en souvenir de lui, Chrétien Lesucy. Chrétien Forgeat ! Ah ! il le connaissait bien, ce nom. Il l'avait assez souvent prononcé, écrit, répandu, jadis, quand il avait fait tant de vains efforts pour retrouver les traces de la mère et de l'enfant. Ce nom de baptême, Chrétien, est rare. Qu'il se trouvât accolé à ce nom de famille, Forgeat, ce ne pouvait être par hasard. Pas de doute possible. Il s'agissait du fils de Perrinette, du sien peut-être... Et voilà maintenant qu'il retrouvait l'enfant perdu, et que c'était un assassin en et voleur, et que ce nom, qu'il avait crié à tous les échos, il